

16^e séance publique régulière du conseil d'administration

Date et heure

Le 2 mai 2018 – 19 h 30

Lieu, adresse et salle

Hôpital Anna-Laberge – 200 boulevard Brisebois, Châteauguay. J6K 4W8
Salles B et C (bloc administratif)

Présences : Line Ampleman
Dorice Boudreault
Claude Jolin, président
Roch Leblanc
Jean-Claude-Lecompte
Annabelle Lefebvre
Yves Masse, secrétaire et président-directeur général
Jean-Pierre Rodrigue
Sylvie Sauvé

**Absences
motivées :** Mélanie Caron
Judith Dubé
Madeleine Himbeault Greig
Michel Laurendeau, vice-président
Heather L'Heureux
Nicole Marleau
Patricia Quirion

Invités : M. Martin Larose, directeur des ressources financières

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum

Le quorum est constaté et la séance est déclarée ouverte à 19 h 59 par le président du conseil d'administration.

2. Adoption de l'ordre du jour

Résolution CA20180502-01

Sur proposition dûment faite et appuyée, les délibérations entourant le point # 7.1 de l'ordre du jour se tiendra à huis clos à la fin de la rencontre. L'ordre du jour adopté se lit comme suit :

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Période publique de questions (*durée maximale : 30 minutes*)
4. Mot du président du conseil d'administration
5. Mot du président-directeur général
6. Approbation des plus récents procès-verbaux du conseil d'administration
 - 6.1 Procès-verbal de la 15^e séance publique régulière du conseil d'administration tenue le 22 mars 2018
 - 6.1.1 Suivi(s) découlant du procès-verbal de la 15^e séance publique régulière du conseil d'administration tenue le 22 mars 2018
 - 6.2 Procès-verbal de la séance spéciale du conseil d'administration tenue le 16 avril 2018
7. **Affaires du jour**
 - 7.1 Nomination du directeur des programmes Déficiences
8. **Rapports des comités du conseil d'administration**
 - 8.1 **Comité ad hoc – Projet Hôpital Vaudreuil-Soulanges**
 - 8.1.1 Rapport du président / séance tenue le 25 avril 2018
 - 8.1.2 Rapport annuel 2017-2018 du comité ad hoc Projet Hôpital Vaudreuil-Soulanges
 - 8.2 **Comité de gouvernance et d'éthique**
 - 8.2.1 Rapport du président / séance tenue le 28 mars 2018
 - 8.2.2 Rapport annuel 2017-2018 du comité de gouvernance et d'éthique
 - 8.3 **Comité de vérification**
 - 8.3.1 Rapport du président / séance tenue le 30 avril 2018

Procès-verbal

- 8.3.2 Adoption du budget détaillé 2018-2019
- 8.4 Comité soins et services à la clientèle**
 - 8.4.1 Rapport de la présidente / séance tenue le 12 avril 2018
 - 8.4.2 Rapport annuel 2017-2018 du comité soins et services à la clientèle
- 8.5 Comité de vigilance et de la qualité**
 - 8.5.1 Rapport de la présidente / séances tenues les 11 et 16 avril 2018
 - 8.5.2 Rapport annuel 2017-2018 du comité de vigilance et de la qualité
- 8.6 Comité immobilisation et environnement**
 - 8.6.1 Rapport de la présidente du comité immobilisation et environnement / séance tenue le 11 avril 2018
 - 8.6.2 Rapport annuel 2017-2018 du comité immobilisation et environnement
 - 8.6.3 Autorisation de renouvellement de bail – 181 rue Victoria à Salaberry-de-Valleyfield
 - 8.6.4 Autorisation de signature de deux avenants au bail pour l'ajout d'espaces locatifs et renouvellement – 26 rue Saint-Pierre à Saint-Constant
- 8.7 Comité des ressources humaines**
 - 8.7.1 Rapport du président / séance tenue le 4 avril 2018
 - 8.7.2 Rapport annuel 2017-2018 du comité des ressources humaines
 - 8.7.3 Politique sur l'appréciation de la contribution et l'évaluation du rendement du personnel d'encadrement
- 8.8 Comité de révision**
 - 8.8.1 Rapport annuel 2017-2018 du comité de révision
- 8.9 Comité des usagers du centre intégré (CUCI)**
- 9. Agenda de consentement**
 - 9.1 Affaires médicales**
 - 9.1.1 Plan d'organisation des départements médicaux
 - 9.1.2 Renouvellements et octrois de privilèges de médecins
 - 9.1.3 Congés divers de médecins, dentistes ou pharmaciens
 - 9.1.4 Démissions / Non-renouvellements statut et privilèges de médecins, dentistes ou pharmaciens
 - 9.1.5 Octrois de statut – Médecins résidents
 - 9.2 Affaires administratives**
 - 9.2.1 Résolution visant à mettre fin à l'entente d'endossement et de délégation en matière d'évaluation éthique des projets de recherche avec le Comité éthique de la recherche conjoint en déficience intellectuelle et trouble du spectre de l'autisme du CIUSSS de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec (MCQ)
 - 9.2.2 Règlement sur les critères d'accès en centre d'activités à la Direction des programmes Déficiences
 - 9.2.3 Règlement sur les critères d'admission des usagers en hébergement à la Direction du programme Soutien à l'autonomie des personnes âgées
 - 9.2.4 Règlement sur les critères d'accès en centre de jour à la Direction du programme Soutien à l'autonomie des personnes âgées
 - 9.2.5 Procédure administrative – Appréciation de la contribution et évaluation du rendement du commissaire aux plaintes et à la qualité des services
 - 9.2.6 Règlement sur les conflits d'intérêt du PDGA, des hors-cadres, des cadres supérieurs, cadres intermédiaires, du personnel et des professionnels qui exercent dans l'établissement
 - 9.2.7 Règlement sur l'exclusivité de fonctions du PDG, PDGA, des hors-cadres, des cadres supérieurs et des cadres médecins
 - 9.2.8 Modifications au Règlement sur certaines conditions de travail applicables aux cadres des agences et des établissements de santé et de services sociaux
- 10. Affaires nouvelles**
- 11. Documents déposés pour information**
 - 11.1 Tableau de bord – Objectifs organisationnels 2017-2018 - Période 10 à Période 12, 2017-2018 - Du 10 décembre 2017 au 3 mars 2018
 - 11.2 Tableau de suivi des recommandations/conditions du conseil d'administration – Statut et privilèges des médecins, dentistes et pharmaciens
 - 11.3 Liste des engagements financiers supérieurs à 1 M\$ - Période du 13 mars au 16 avril 2018
 - 11.4 Activités du programme de prévention et contrôle des infections (PCI) – Périodes 9 à 13 | 2017-2018 – Du 12 novembre 2017 au 31 mars 2018
 - 11.5 Correspondances transmises au président et aux membres du conseil d'administration pour la période du 15 mars au 24 avril 2018
- 12. Date de la prochaine séance publique régulière : Mercredi 14 juin 2018 à l'Hôpital Anna-Laberge
- 13. Clôture de la séance

3. Période publique de questions (durée maximale : 30 minutes)

Le président du conseil d'administration souhaite la bienvenue et annonce l'ouverture de la période publique de questions. Il confirme l'inscription de trois questions acheminées via le registre électronique et aucune question inscrite au registre d'inscription sur place.

Les personnes suivantes ont pris la parole au regard de l'état général des résidences à assistance continue (RAC) du CISSS de la Montérégie-Ouest situées en Estrie, de même que sur la problématique de rétention du personnel :

Madame Jeanne Laliberté – représentante du syndicat des travailleuses et travailleurs du CISSMO-CSN-ESTRIE (personnel de la catégorie 2, 3 et 4)

Madame Laliberté désire compter sur l'appui du conseil d'administration afin de mettre une pression sur les directions, services ou départements qui s'imposent au regard de la dégradation et l'insécurité des lieux des RAC situées en Estrie. Elle procède à la lecture d'un document faisant état des démarches prises par les travailleurs et les chefs de service pour améliorer l'entretien des bâtiments et des préoccupations quant à l'insalubrité et la sécurité des lieux.

À la demande du président du conseil d'administration, Madame Laliberté dépose le document lu en séance publique. Le président du conseil d'administration souligne que le conseil d'administration s'assurera d'une prise en charge/évaluation adéquate par le canal approprié. Le président-directeur général souligne recevoir l'information et est au courant que l'une de ces résidences (Lansdowne) nécessite des travaux majeurs de réfection mais que pour les autres il y aura lieu de procéder à une évaluation plus approfondie pour distinguer les travaux d'entretien ménager à y effectuer versus l'entretien des bâtiments.

François Guillette – vice-président du conseil central de la Montérégie - Syndicat CSN

Pour offrir un milieu sain et sécuritaire pour les travailleurs dans les RACS, monsieur Guillette demande au conseil d'administration s'il serait ouvert à la mise en place d'une inspection mensuelle paritaire dans les RACS. Il juge important de mettre en place des dispositifs de tribune paritaire pour faire des inspections préventives, idéalement de façon mensuelle, pour éviter la dégradation des lieux.

Le président-directeur général précise à M. Guillette qu'il existe déjà un sous-comité de travail en prévention où des sujets de réflexion peuvent y être ajoutés. Le président du conseil d'administration invite donc la discussion à l'intérieur de ce comité.

Karine Michaud – représentante du syndicat des travailleuses et travailleurs du CISSMO-CSN territoire Haute-Yamaska/Pommerai

Accompagnés de professionnels, Madame Michaud demande si les travailleurs peuvent compter sur la bienveillance du conseil d'administration afin d'influencer l'employeur et lui recommander de mettre sur pied un comité paritaire qui pourra travailler sur le réel problème d'attraction et rétention du personnel avec une réelle collaboration.

Afin que les administrateurs soient en mesure de bien comprendre la situation, Madame Michaud procède à la lecture d'un document dressant le portrait de la situation de pénurie du personnel. Elle soulève des inquiétudes au regard de la santé psychologique des employés qui sont en souffrance et qui doivent travailler sous pression avec des exigences continuellement augmentées. Elle reproche également le manque de communication à l'interne et soutient que l'information ne se rend pas aux équipes. En conclusion, elle sollicite une plus grande ouverture de l'employeur dans le cadre de la négociation des dispositions locales actuellement en cours.

Encore une fois, le président du conseil d'administration demande le dépôt du document. Il remercie madame Michaud de son intervention et souligne avoir bien entendu son message. Les administrateurs sont très sensibles à la notion des relations de travail au sein de l'organisation et demeurent informés de l'évolution des travaux visant les négociations locales via le comité des ressources humaines du conseil d'administration.

Guy Lorion, représentant - Fédération de la santé et des services sociaux

Monsieur Lorion prend la parole en encourageant les parties à travailler ensemble pour relever les nombreux défis de cette réforme.

Josée Marcotte, vice-présidente - Fédération de la santé et des services sociaux

Madame Marcotte appelle le conseil d'administration et les dirigeants de l'établissement à saisir l'opportunité des négociations locales actuellement en cours pour améliorer l'offre de services à la population.

4. Mot du président du conseil d'administration

Étant donné l'heure tardive, le président du conseil d'administration reporte son point à la prochaine séance.

5. Mot du président-directeur général

Avis du Conseil des infirmières et infirmiers (CII)

Le CII a émis deux avis au conseil d'administration. Dans nos mécanismes de fonctionnement, les avis des instances professionnelles sont acheminés et traités au comité soins et services à la clientèle. Le premier avis est une reconnaissance concernant le travail sur la philosophie des soins et la prescription infirmière. En effet, le CISSS de la Montérégie-Ouest est l'un des établissements le plus prescriptif. Le deuxième avis concerne des préoccupations concernant la qualité de la prestation des soins dans un contexte de pénurie et de surcharge prolongée des professionnels en soins infirmiers.

Prévention et contrôle des infections

Il est souligné que contrairement aux dernières années, les éclosions d'Influenza sont souvent derrière nous à la même période. Cependant, au cours des derniers mois, il y a eu 45 éclosions dans les installations du CISSS de la Montérégie-Ouest comparativement à 9 l'an dernier. Ceci illustre bien le caractère exceptionnel de la souche cette année. De plus, faisant suite à une demande des administrateurs, le modèle de présentation plus visuel est à nouveau soumis pour suivre l'état de situation en prévention et contrôle des infections, et ce, en plus du rapport périodique InfoNoso.

Ajout de chaises en dialyse

L'Hôpital Anna-Laberge a maintenant accès à 2 chaises de dialyse, ce qui permettra d'offrir un service supplémentaire à la clientèle hospitalisée ne pouvant se déplacer au centre externe. À terme, l'objectif est d'avoir de 4 à 6 chaises au total à l'Hôpital Anna-Laberge.

État de situation de l'urgence à l'Hôpital du Suroît

En plus de l'achalandage significatif à l'Hôpital du Suroît, il y a un manque de médecins à l'hospitalisation. Cette situation a été soulignée au MSSS qui a autorisé de faire appel à des médecins dépanneurs, ce qui permettra d'améliorer la fluidité de l'urgence. Les échanges se poursuivent pour identifier d'autres solutions. Des précisions sont apportées quant aux démarches complexes pour le recrutement de médecins français.

6. Approbation des plus récents procès-verbaux du conseil d'administration

6.1 Procès-verbal de la 15^e séance publique régulière du conseil d'administration tenue le 22 mars 2018

Résolution CA20180502-02

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité, que le conseil d'administration approuve le procès-verbal de la 15^e séance publique régulière du conseil d'administration tenue le 22 mars 2018 avec la correction suivante : À la page 7, la première puce devra se lire comme suit :

- Désignation pour la prochaine année de **Madame Nicole Marleau** (*au lieu de Madame Line Ampleman*), à titre de présidente du comité et du commissaire aux plaintes et à la qualité des services, M. Jean Pinsonneault, à titre de secrétaire.

6.1.1 Suivi(s) découlant du procès-verbal de la 16^e séance publique régulière du conseil d'administration tenue le 22 mars 2018

À la suite du dépôt du tableau des suivis découlant du procès-verbal de la 16^e séance publique régulière du conseil d'administration tenue le 22 mars 2018, aucune demande de précision complémentaire n'est soulevée.

6.2 Procès-verbal de la séance spéciale du conseil d'administration tenue le 16 février 2018

Résolution CA20180502-03

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité, que le conseil d'administration approuve le procès-verbal de la séance spéciale du conseil d'administration tenue le 22 février 2018, et ce, tel qu'il a été rédigé.

7. Affaires du jour

7.1 Nomination du directeur des programmes Déficiences

Les délibérations entourant ce point ont eu lieu à la fin de la rencontre, et ce, tel que prévu lors l'adoption de l'ordre du jour, afin de permettre d'informer les équipes à l'interne avant de faire l'annonce publique de cette nomination.

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité, que le conseil d'administration traite de ce point à huis clos.

Sur proposition dûment faite et appuyé, IL EST RÉSOLU à l'unanimité, de lever le huis clos à la suite des délibérations.

Résolution CA20180502-20

CONSIDÉRANT qu'en vertu du *Règlement sur les conditions de travail applicables aux cadres des agences et des établissements de santé et de services sociaux* il revient au conseil d'administration de procéder à la nomination des cadres supérieurs;

CONSIDÉRANT que la période d'affichage du poste de directeur des programmes Déficiences s'est déroulée du 12 mars au 10 avril 2018 inclusivement;

CONSIDÉRANT l'analyse des candidatures reçues;

CONSIDÉRANT que les autorisations requises ont été reçues du ministère de la Santé et des Services sociaux;

CONSIDÉRANT que le ministère de la Santé et des Services sociaux a déterminé la classe permanente du poste de directeur des programmes Déficiences à une classe 26;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime des membres du comité de sélection;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest procède à la nomination de Monsieur Jean-Marc Ricard au poste de directeur des programmes Déficiences de l'établissement et de fixer sa rémunération à l'intérieur de la classe 26, et ce, en vertu des modalités prévues aux articles 15 et 18.1 du *Règlement sur certaines conditions de travail applicables aux cadres des agences et des établissements de santé et de services sociaux*. La date d'entrée en fonction est prévue le 18 juin 2018.

ET

Autorise le président-directeur général à amorcer le processus de recrutement au poste de directeur(rice) adjoint(e) des programmes DI-TSA et hébergement (poste occupé par Monsieur Ricard avant cette nomination).

8. Rapports des comités du conseil d'administration

8.1 Comité ad hoc – Projet Hôpital Vaudreuil-Soulanges

8.1.1 Rapport du président / Séance tenue le 25 avril 2018

Le président du comité ad hoc Projet Hôpital Vaudreuil-Soulanges résume les points ayant été traités à la séance du 25 avril dernier, à savoir :

- Présentation détaillée du plan clinique et du plan de diffusion;
- Présentation des membres de l'équipe de gestion du projet Hôpital Vaudreuil-Soulanges, soit environ 20 personnes.

8.1.2 Rapport annuel 2017-2018 du comité ad hoc Projet Hôpital Vaudreuil-Soulanges

Les membres du conseil d'administration prennent acte du rapport annuel résumant les faits saillants des activités du comité ad hoc Projet Hôpital Vaudreuil-Soulanges pour l'exercice 2017-2018.

8.2 Comité de gouvernance et d'éthique

8.2.1 Rapport du président / Séance tenue le 28 mars 2018

Le président du comité de gouvernance et d'éthique résume les points ayant été traités à la séance du 28 mars dernier, à savoir :

- Arrivée de Mme Sylvie Sauvé à titre de nouveau membre au sein du comité en remplacement de Madame Michèle Goyette;
- Suivi de l'échéancier du manuel des règlements du CA pour voir l'évolution des règlements adoptés;
- Approbation du rapport annuel 2017-2018 du comité (déposé au point 8.2.2);
- Recommandation d'une procédure administrative pour l'appréciation de la contribution et l'évaluation de rendement du commissaire aux plaintes et à la qualité des services (déposé pour adoption dans l'agenda de consentement au point 9.2.5).
- Application des dispositions de la Loi modifiant certaines dispositions relatives à l'organisation clinique et à la gestion des établissements de santé et de services sociaux :
 - Structure départementale : Déclinaison des départements au nombre de 10. Refus du MSSS à notre demande de dérogation pour un département de réadaptation en lien avec notre mission régionale. Le plan d'organisation des départements médicaux doit donc être à nouveau adopté

Procès-verbal

par le conseil d'administration sans ce département (présenté à l'agenda de consentement au point 9.1.1)

- o Entente avec la FMSQ et le MSSS pour la résolution concernant le renouvellement et l'octroi de privilèges aux médecins spécialistes (présenté à l'agenda de consentement au point 9.1.2);

8.2.2 Rapport annuel 2017-2018 du comité de gouvernance et d'éthique

Les membres du conseil d'administration prennent acte du rapport annuel résumant les faits saillants des activités du comité de gouvernance et d'éthique pour l'exercice 2017-2018.

8.3 Comité de vérification

8.3.1 Rapport du président / Séance tenue le 30 avril 2018

Le président du comité de vérification, résume les points ayant été traités à la séance du 30 avril dernier, à savoir :

- Dépassement des coûts dans le cadre d'un contrat de travaux de construction;
- Présentation du rapport AS-617 à la période 12 terminée le 3 mars 2018 avec un surplus budgétaire de l'ordre de 1.5 M\$. Ce surplus est relié à l'enveloppe budgétaire accordée récemment dans le cadre du soutien à domicile (SAD);
- Présentation de la version préliminaire de la planification budgétaire pour l'exercice 2018-2019. Un revenu supplémentaire non récurrent de l'ordre de 22 M\$ a été attribué en Montérégie pour l'équité intra régionale. Les hypothèses budgétaires ont été présentées et le budget détaillé est présenté au point suivant pour adoption, sous la recommandation du comité de vérification.

8.3.2 Adoption du budget détaillé 2018-2019 (RR-446)

Le directeur des ressources financières est invité à présenter le résultats des travaux menés par le comité de direction qui ont permis d'élaborer un budget final pour l'exercice 2018-2019.

Le 13 avril dernier, le MSSS a signifié à chacun des établissements publics du réseau l'enveloppe budgétaire initiale lui étant consentie pour l'exercice 2018-2019.

Conformément à l'article 7 de la Loi sur l'équilibre budgétaire du réseau public de la santé et des services sociaux, les conseils d'administration des établissements publics doivent adopter un budget en surplus ou en équilibre budgétaire. L'établissement doit également maintenir l'équilibre entre ses revenus et ses charges en cours d'exercice financier et ne doit pas encourir de déficit en fin d'année.

Suite à la présentation du processus de planification budgétaire 2018-2019 lors de la dernière séance du comité de vérification qui s'est tenue le 30 avril 2018, la direction présente une version préliminaire du budget 2018-2019. Les travaux menés par le comité de direction ont permis d'élaborer un budget final pour l'exercice 2018-2019, présentant des revenus au fonds d'exploitation d'environ 820 000 000 \$.

Le directeur des ressources financières répond aux demandes de précision des membres et on souhaite que soit présenté le budget de l'Hôpital Vaudreuil-Soulanges au comité ad hoc du CA - Projet Hôpital Vaudreuil-Soulanges. Une demande sera donc adressée en ce sens par la Direction générale.

Résolution CA20180502-04

CONSIDÉRANT QUE le ministère a signifié à l'établissement l'enveloppe budgétaire initiale lui étant consentie pour l'exercice 2018-2019;

CONSIDÉRANT QUE pour l'exercice 2018-2019, l'établissement doit préparer un budget détaillé (RR-446) consolidé pour les établissements fusionnés ou regroupés, soutenu par un plan d'équilibre budgétaire, le cas échéant;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration doit adopter un budget en équilibre pour l'exercice 2018-2019;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité de vérification ont été informés des travaux menés par l'établissement dans le cadre de l'élaboration du budget, qu'ils ont pris connaissance des hypothèses de travail retenues, et qu'ils ont examinés les résultats de la planification budgétaire de l'exercice 2018-2019;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de vérification le 30 avril 2018;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest approuve le budget détaillé 2018-2019 (RR-446).

8.4 Comité soins et services à la clientèle

8.4.1 Rapport de la présidente / Séance tenue le 12 avril 2018

La présidente du comité soins et services à la clientèle résume les sujets ayant été traités à la séance du 12 avril 2018, à savoir :

- Règlement sur les critères d'accès en centre d'activités à la Direction des programmes Déficiences (présenté à l'agenda de consentement au point 9.2.2);
- Règlement sur les critères d'admission des usagers en hébergement à la Direction du programme Soutien à l'autonomie des personnes âgées (présenté à l'agenda de consentement au point 9.2.3);
- Règlement sur les critères d'accès en centre de jour à la Direction du programme Soutien à l'autonomie des personnes âgées (présenté à l'agenda de consentement au point 9.2.4);
- Rapport annuel 2018-2018 du comité (présenté au point 8.4.2)
- Évaluation du fonctionnement du comité pour l'exercice 2017-2018;
- Réflexion en cours d'année sur ce les nombreux sujets traités au comité soins et services à la clientèle pour évaluer la pertinence de les présenter au CA;
- Présentation du Cadre de référence sur les comités de pairs du conseil multidisciplinaire.

8.4.2 Rapport annuel 2017-2018 du comité soins et services à la clientèle

Les membres du conseil d'administration prennent acte du rapport annuel résumant les faits saillants des activités du comité soins et services à la clientèle pour l'exercice 2017-2018.

8.5 Comité de vigilance et de la qualité

8.5.1 Rapport de la présidente / Séances tenues les 11 et 16 avril 2018

La présidente du comité de vigilance et de la qualité étant absente, Madame Line Ampleman, membre de ce comité, résume les points ayant été traités aux séances suivantes :

11 avril 2018 :

- Présentation des activités du programme de prévention et contrôle des infections à la période 11 – La pratique liée à l'hygiène des mains est suivie de près par le comité;
- Rapport trimestriel des incidents et des accidents (P7 à P9) et analyse des événements sentinelles survenus – Les résultats sont suivis de très près par le comité.
- Suivi de la visite d'Agrément Canada – Nouveau modèle qui va s'implanter dès la prochaine année;
- Bilan des visites ministérielles d'évaluation de la qualité des milieux de vie;
- Bilan des activités du commissaire aux plaintes et à la qualité des services et du médecin examinateur pour la période du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018;
- Tableau des recommandations – Il existe un très bon suivi des directions, le comité de vigilance et de la qualité est rassuré.
- 6 lettres de remerciements ont été soumises aux membres du CVQ.

16 avril 2018 :

- Rapport annuel 2018-2018 du comité (présenté au point 8.4.2);
- Autoévaluation du fonctionnement du comité;

8.5.2 Rapport annuel 2017-2018 du comité de vigilance et de la qualité

Les membres du conseil d'administration prennent acte du rapport annuel résumant les faits saillants des activités du comité de vigilance et de la qualité pour l'exercice 2017-2018.

8.6 Comité immobilisation et environnement

8.6.1 Rapport de la présidente / Séance tenue le 11 avril 2018

La présidente du comité immobilisation et environnement étant absente, Monsieur Jean-Claude Lecompte, membre de ce comité, résume les sujets ayant été traités à la séance du 11 avril 2018, à savoir :

- Calendrier des travaux spécifiques 2017-2018;
- État de situation sur le développement durable et sur la performance énergétique;
- Optimisation du parc immobilier et gestion des espaces;
- Mise à jour du tableau de suivi des projets de construction;
- Processus annuel d'évaluation du fonctionnement du comité;
- Rapport annuel du comité 2017-2018 (déposé au point 8.6.2)

Les sujets ci-dessous traités au point 8.6.3 et 8.6.4 font l'objet de recommandations au conseil d'administration.

8.6.2 Rapport annuel 2017-2018 du comité immobilisation et environnement

Les membres du conseil d'administration prennent acte du rapport annuel résumant les faits saillants des activités du comité immobilisation et environnement pour l'exercice 2017-2018.

8.6.3 Autorisation de renouvellement de bail – 181 rue Victoria à Salaberry-de-Valleyfield

Le CISSS de la Montérégie-Ouest occupe des locaux du 181, rue Victoria, à Salaberry-de-Valleyfield, depuis 1994. Un premier renouvellement de quarante-quatre (44) mois s'est terminé le 31 août 2003, un second renouvellement de cinq (5) ans s'est terminé le 31 août 2008 et un troisième renouvellement de trois (3) ans s'est terminé le 30 août 2011. Le bail se renouvelle maintenant d'année en année et se terminera le 30 août 2018.

Deux directions occupent les locaux : la DPSMD occupe l'étage et la DPJASP occupe le rez-de-chaussée. À la suite des récentes annonces ministérielles, l'équipe de la DPSMD doit composer avec des développements de postes. Les espaces disponibles au 181, rue Victoria ne répondent plus aux besoins de l'offre de services. Les renouvellements suivants sont proposés pour la période de transition :

Ces renouvellements sont faits aux mêmes termes et conditions que le bail actuel :

Renouvellement n^o1 : du 31 août 2018 au 30 septembre 2018
(RDC et 2^e étage, pour un total de 1 314,48 m²)

Renouvellement n^o 2 : du 1^{er} octobre 2018 au 31 mai 2019
(RDC seulement, pour un total de 589 m²)

Résolution CA20180502-05

CONSIDÉRANT que les lieux occupés actuellement dans les locaux du 181, rue Victoria à Salaberry-de-Valleyfield par la Direction des programmes Santé mentale et Dépendance (DPSMD) et la Direction des programmes Jeunesse et Activités de santé publique (DPJASP), ne correspondent plus aux besoins de l'offre de services;

CONSIDÉRANT que l'équipe de la DPSMD est en développement et requière de l'espace supplémentaire;

CONSIDÉRANT que des projets d'améliorations locatives doivent être réalisés au 11, rue de l'Église ainsi qu'au 247, chemin Laroque à Salaberry-de-Valleyfield avant la relocalisation des deux équipes;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de direction;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité immobilisation et environnement le 11 avril 2018;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité que le conseil d'administration du CISSS de la Montérégie-Ouest autorise le président-directeur général à procéder au renouvellement du bail des locaux situés au 181, rue Victoria à Salaberry-de-Valleyfield, et ce, selon les phases proposées suivantes pour la période de transition :

- 1) Renouvellement de tous les locaux (rez-de-chaussée et 2^e étage) totalisant 1 314,48 m² du 31 août 2018 au 30 septembre 2018 selon les termes et conditions du bail actuel.
- 2) Renouvellement des locaux du rez-de-chaussée seulement du 1^{er} octobre 2018 au 31 mai 2019 selon les termes et conditions du bail actuel.

ET

Autorise le président-directeur général du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest, à signer les documents relatifs à cette entente, le tout conditionnel à l'autorisation du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec.

8.6.4 Autorisation de signature de deux avenants au bail pour l'ajout d'espaces locatifs et renouvellement – 26 rue St-Pierre à Saint-Constant

Des équipes de 1^{re} et 2^e ligne de la Direction des programmes santé mentale et Dépendances du CISSS de la Montérégie-Ouest occupent des locaux d'un point de service situé au 26, rue St-Pierre, à Saint-Constant. On y retrouve également une partie de l'équipe de la Direction des soins infirmiers et de l'enseignement universitaire (DSMEU) au 2^e étage. À la suite des récentes annonces ministérielles, les espaces actuels ne peuvent accueillir les nouveaux postes. Des espaces supplémentaires sont requis pour répondre au besoin.

Résolution CA20180502-06

CONSIDÉRANT l'ajout budgétaire consenti par le MSSS pour le développement de services en santé mentale;

CONSIDÉRANT que les installations actuelles de 1^{re} et 2^e ligne du CISSS de la Montérégie-Ouest ne peuvent accueillir des ressources supplémentaires;

CONSIDÉRANT que le point de service du 26, rue Saint-Pierre, à Saint-Constant répond aux besoins de la clientèle et des services;

CONSIDÉRANT que le CISSS de la Montérégie-Ouest souhaite harmoniser les dates de fin des différents baux et avenants du 26, rue Saint-Pierre, à Saint-Constant;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité que le conseil d'administration du CISSS de la Montérégie-Ouest autorise le président-directeur général à procéder à la signature des avenants au bail pour l'ajout d'espaces locatifs et de renouveler le bail actuel des espaces loués au 26, rue Saint-Pierre, à Saint-Constant selon les modalités suivantes :

- Renouvellement du bail initial et de l'avenant n^o 1 du 1^{er} juillet 2018 au 30 septembre 2020;
- Renouvellement de l'avenant n^o 2 du 1^{er} octobre 2018 au 30 septembre 2020.

ET

Autorise le président-directeur général du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest à signer les documents relatifs à cette entente, le tout conditionnel à l'autorisation du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec.

8.7 Comité des ressources humaines

8.7.1 Rapport du président / Séance tenue le 4 avril 2018

Le président du comité des ressources humaines étant absent, Monsieur Roch Leblanc, membre de ce comité, résume les sujets ayant été traités à la séance du 4 avril 2018, à savoir :

- Autoévaluation annuelle du fonctionnement du comité;
- Rapport annuel 2017-2018 du comité (déposé au point 8.7.2);
- Arrivée de Madame Sylvie Sauvé au sein du comité en remplacement de M. Jean-Claude Lecompte;
- Règlement sur les conflits d'intérêts du PDGA, des hors-cadres, des cadres supérieurs, cadres intermédiaires, du personnel et des professionnels qui exercent dans l'établissement (présenté à l'agenda de consentement au point 9.2.6);
- Règlement sur l'exclusivité de fonctions du PDG, PDGA, des hors-cadres, des cadres supérieurs et des cadres médecins (présenté à l'agenda de consentement au point 9.2.7);
- Portrait sur la situation des postes à temps complet par rapport aux postes à temps partiel dans notre établissement, par catégorie d'emploi;
- Climat organisationnel : Plan d'action organisationnel découlant de la politique de gestion intégrée de la prévention, de la présence et de la qualité de vie au travail;
- Tableaux de bord des indicateurs RH (temps supplémentaire, main-d'œuvre indépendante, assurance-salaire) et rapport d'évolution des griefs actifs;
- Programme national de développement des leaders - volet cadres supérieurs;
- État de situation sur les négociations des dispositions locales.

Le sujet ci-dessous traités au point 8.7.3 fait l'objet d'une recommandation au conseil d'administration.

8.7.2 Rapport annuel 2017-2018 du comité des ressources humaines

Les membres du conseil d'administration prennent acte du rapport annuel résumant les faits saillants des activités du comité des ressources humaines pour l'exercice 2017-2018.

8.7.3 Politique sur l'appréciation de la contribution et l'évaluation du rendement du personnel d'encadrement

Le Règlement sur certaines conditions de travail applicables aux cadres des agences et des établissements de santé et de services sociaux prévoit que chaque conseil d'administration doit adopter les politiques locales de gestion du personnel d'encadrement. Est présentée pour adoption, la politique sur l'appréciation de la contribution et l'évaluation du rendement du personnel d'encadrement.

Résolution CA20180502-07

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de direction du 27 mars 2018;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des ressources humaines lors de la séance du 4 avril 2018;

CONSIDÉRANT les consultations effectuées auprès des deux associations de gestionnaires (AGESSS et APER);

CONSIDÉRANT les dispositions du Règlement sur certaines conditions de travail applicables aux cadres des agences et des établissements de santé et de services sociaux (décret 1218-96);

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest adopte la Politique sur l'appréciation de la contribution et l'évaluation de rendement du personnel d'encadrement.

8.8 Comité de révision

8.8.1 Rapport annuel 2017-2018 du comité de révision

Les membres du conseil d'administration prennent acte du rapport annuel résumant les faits saillants des activités du comité de révision pour l'exercice 2017-2018.

8.9 Comité des usagers du centre intégré (CUCI)

La personne désignée du CUCI au conseil d'administration étant absente, ce sujet sera abordé à la prochaine séance publique.

9. Agenda de consentement

9.1 Affaires médicales

9.1.1 Plan d'organisation des départements médicaux

Résolution CA20180502-08

CONSIDÉRANT la confirmation à l'effet que les départements dictés par la *Loi modifiant certaines dispositions relatives à l'organisation clinique et à la gestion des établissements de santé et de services sociaux (2017, chapitre 21)* doivent être respectés;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Table des chefs de département lors de la rencontre tenue le 24 avril 2018;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU**, à l'unanimité, que le conseil d'administration adopte le plan d'organisation des départements médicaux comme suit et tel que décrit dans l'organigramme :

DÉPARTEMENT D'ANESTHÉSIE;

DÉPARTEMENT DE CHIRURGIE;

DÉPARTEMENT DE GYNÉCOLOGIE-OBSTÉTRIQUE;

DÉPARTEMENT D'IMAGERIE MÉDICALE;

DÉPARTEMENT DE MÉDECINE GÉNÉRALE;

DÉPARTEMENT DE MÉDECINE SPÉCIALISÉE;

DÉPARTEMENT DE MÉDECINE D'URGENCE;

DÉPARTEMENT DE PÉDIATRIE;

DÉPARTEMENT DE PHARMACIE;

DÉPARTEMENT DE PSYCHIATRIE.

9.1.2 Renouvellement et octrois de privilèges de médecins

Résolutions CA20180502-09-0001 à CA20180502-09-274

Voir résolutions en annexe 1 du procès-verbal.

9.1.3 Congés divers de médecins, dentistes et pharmaciens

Numéro de la résolution

CA-20180502-10-01

Titre

CONGÉ DE MATERNITÉ – Docteure Pénélope Barrette, omnipraticienne (14309) – Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*, le conseil d'administration nomme les médecins et les dentistes, leur attribue un statut, leur accorde des privilèges et prévoit les obligations qui y sont rattachées;

CONSIDÉRANT que le *Règlement de régie interne transitoire du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest* précise que le comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens doit aviser le conseil d'administration de tout congé significatif occasionnant une cessation temporaire d'exercice d'un médecin ou dentiste;

CONSIDÉRANT que le ministère de la Santé et des Services sociaux a émis une procédure relative à la gestion des plans d'effectifs médicaux et que cette dernière prévoit l'adoption d'une résolution du conseil d'administration pour tout congé de service d'une durée supérieure à trois mois;

CONSIDÉRANT que docteure Pénélope Barrette, omnipraticienne, membre actif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens sera en congé de maternité du 29 mars 2018 au 31 janvier 2019 pour le Département de médecine d'urgence et du 1^{er} février 2018 au 28 février 2019 pour le Département de médecine générale;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest lors d'une réunion tenue le 27 avril 2018;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest autorise le congé de maternité de docteure Pénélope Barrette pour l'installation de l'Hôpital du Suroît du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest du 29 mars 2018 au 31 janvier 2019 pour le Département de médecine d'urgence et du 1^{er} février 2018 au 28 février 2019 pour le département de médecine générale

Numéro de la résolution

CA-20180502-10-02

Titre

CONGÉ DE MATERNITÉ – Docteure Suzie Fujioka, interniste (13700) – Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest
--

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*, le conseil d'administration nomme les médecins et les dentistes, leur attribue un statut, leur accorde des privilèges et prévoit les obligations qui y sont rattachées;

CONSIDÉRANT que le *Règlement de régie interne transitoire du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest* précise que le comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens doit aviser le conseil d'administration de tout congé significatif occasionnant une cessation temporaire d'exercice d'un médecin ou dentiste;

CONSIDÉRANT que le ministère de la Santé et des Services sociaux a émis une procédure relative à la gestion des plans d'effectifs médicaux et que cette dernière prévoit l'adoption d'une résolution du conseil d'administration pour tout congé de service d'une durée supérieure à trois mois;

CONSIDÉRANT que docteure Suzie Fujioka, interniste, membre actif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens sera en congé de maternité du 10 mars 2018 au 6 janvier 2019;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest lors d'une réunion tenue le 27 avril 2018;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest autorise le congé de maternité de docteure Suzie Fujioka

pour les installations de l'Hôpital du Suroît et du CLSC et Centre de services ambulatoires de Vaudreuil-Dorion du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest du 10 mars 2018 au 6 janvier 2019.

Numéro de la résolution

CA-20180502-10-03

Titre

CONGÉ DE MATERNITÉ – Docteure Christina Kempf, interniste (11257) – Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest
--

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*, le conseil d'administration nomme les médecins et les dentistes, leur attribue un statut, leur accorde des privilèges et prévoit les obligations qui y sont rattachées;

CONSIDÉRANT que le *Règlement de régie interne transitoire du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest* précise que le comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens doit aviser le conseil d'administration de tout congé significatif occasionnant une cessation temporaire d'exercice d'un médecin ou dentiste;

CONSIDÉRANT que le ministère de la Santé et des Services sociaux a émis une procédure relative à la gestion des plans d'effectifs médicaux et que cette dernière prévoit l'adoption d'une résolution du conseil d'administration pour tout congé de service d'une durée supérieure à trois mois;

CONSIDÉRANT que docteure Christina Kempf, interniste, membre actif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens sera en congé de maternité du 10 mars 2018 au 7 janvier 2019;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest lors d'une réunion tenue le 27 avril 2018;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest autorise le congé de maternité de docteure Christina Kempf pour les installations de l'Hôpital du Suroît et du CLSC et Centre de services ambulatoires de Vaudreuil-Dorion du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest du 10 mars 2018 au 7 janvier 2019.

Numéro de la résolution

CA-20180502-10-04

Titre

CONGÉ DE MATERNITÉ – Docteure Elsa Maciagowski, dermatologue (16538) – Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*, le conseil d'administration nomme les médecins et les dentistes, leur attribue un statut, leur accorde des privilèges et prévoit les obligations qui y sont rattachées;

CONSIDÉRANT que le *Règlement de régie interne transitoire du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest* précise que le comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens doit aviser le conseil d'administration de tout congé significatif occasionnant une cessation temporaire d'exercice d'un médecin ou dentiste;

CONSIDÉRANT que le ministère de la Santé et des Services sociaux a émis une procédure relative à la gestion des plans d'effectifs médicaux et que cette dernière prévoit l'adoption d'une résolution du conseil d'administration pour tout congé de service d'une durée supérieure à trois mois;

CONSIDÉRANT que docteure Elsa Maciagowski, dermatologue, membre actif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens sera en congé de maternité du 16 avril au 9 septembre 2018;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest lors d'une réunion tenue le 27 avril 2018;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest autorise le congé de maternité de docteure Elsa Maciagowski pour les installations de l'Hôpital du Suroît, du CLSC et Centre de services ambulatoires de Vaudreuil-

Dorion et de l'Hôpital Anna-Laberge du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest du 16 avril au 9 septembre 2018.

Numéro de la résolution

CA-20180502-10-05

Titre

CONGÉ DE SERVICE – Madame Marianne Khalil, pharmacienne (209335) – Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest

CONSIDÉRANT que madame Marianne Khalil, pharmacienne, membre actif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens était en congé de service du 17 octobre au 30 novembre 2017;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest lors d'une réunion tenue le 27 avril 2018;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest approuve le congé de service de madame Marianne Khalil pour l'ensemble des établissements du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest pour la période du 17 octobre au 30 novembre 2017.

Numéro de la résolution

CA-20180502-10-06

Titre

CONGÉ DE PATERNITÉ – Monsieur Éric Thibault, pharmacien (209294) – Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest

CONSIDÉRANT que monsieur Éric Thibault, pharmacien, membre actif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens sera en congé de paternité du 1^{er} mai 2017 au 11 juin 2019;

CONSIDÉRANT la recommandation du chef de département de pharmacie;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest lors d'une réunion tenue le 27 avril 2018;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest approuve le congé de paternité de monsieur Éric Thibault pour l'ensemble des établissements du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest du 1^{er} mai 2017 au 11 juin 2019.

Numéro de la résolution

CA-20180502-10-07

Titre

CONGÉ DE MATERNITÉ – Docteure Élise Monceau, gynécologue-obstétricienne (13381) – Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest
--

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*, le conseil d'administration nomme les médecins et les dentistes, leur attribue un statut, leur accorde des privilèges et prévoit les obligations qui y sont rattachées;

CONSIDÉRANT que le *Règlement de régie interne transitoire du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest* précise que le comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens doit aviser le conseil d'administration de tout congé significatif occasionnant une cessation temporaire d'exercice d'un médecin ou dentiste;

CONSIDÉRANT que le ministère de la Santé et des Services sociaux a émis une procédure relative à la gestion des plans d'effectifs médicaux et que cette dernière prévoit l'adoption d'une résolution du conseil d'administration pour tout congé de service d'une durée supérieure à trois mois;

CONSIDÉRANT que docteure Élise Monceau, gynécologue-obstétricienne, membre actif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens était en congé de maternité du 1^{er} septembre 2017 au 1^{er} mai 2018;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest lors d'une réunion tenue le 27 avril 2018;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest approuve le congé de maternité de docteure Élise Monceau pour la période du 1^{er} septembre 2017 au 1^{er} mai 2018, pour l'Hôpital Anna-Laberge.

Numéro de la résolution

CA-20180502-10-08

Titre

CONGÉ DE MATERNITÉ – Docteure Najlaa Houssaini, omnipraticienne-obstétricienne (13477) – Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*, le conseil d'administration nomme les médecins et les dentistes, leur attribue un statut, leur accorde des privilèges et prévoit les obligations qui y sont rattachées;

CONSIDÉRANT que le *Règlement de régie interne transitoire du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest* précise que le comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens doit aviser le conseil d'administration de tout congé significatif occasionnant une cessation temporaire d'exercice d'un médecin ou dentiste;

CONSIDÉRANT que le ministère de la Santé et des Services sociaux a émis une procédure relative à la gestion des plans d'effectifs médicaux et que cette dernière prévoit l'adoption d'une résolution du conseil d'administration pour tout congé de service d'une durée supérieure à trois mois;

CONSIDÉRANT que docteure Najlaa Houssaini, omnipraticienne-obstétricienne, membre actif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens sera en congé de maternité du 24 décembre 2017 au 31 décembre 2018;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest lors d'une réunion tenue le 27 avril 2018;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest approuve le congé de maternité de docteure Najlaa Houssaini du 24 décembre 2017 au 31 décembre 2018, pour l'Hôpital Anna-Laberge.

Numéro de la résolution

CA-20180502-10-09

Titre

CONGÉ DE PATERNITÉ – Docteur Pierre McCabe, interniste (06296) – Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*, le conseil d'administration nomme les médecins et les dentistes, leur attribue un statut, leur accorde des privilèges et prévoit les obligations qui y sont rattachées;

CONSIDÉRANT que le *Règlement de régie interne transitoire du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest* précise que le comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens doit aviser le conseil d'administration de tout congé significatif occasionnant une cessation temporaire d'exercice d'un médecin ou dentiste;

CONSIDÉRANT que docteur Pierre McCabe, interniste, membre actif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens était en congé de paternité du 1^{er} janvier au 11 février 2018;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest lors d'une réunion tenue le 27 avril 2018;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest approuve le congé de paternité de docteur Pierre McCabe pour la période du 1^{er} janvier au 11 février 2018, pour l'Hôpital Anna-Laberge.

Numéro de la résolution
CA-20180502-10-10

Titre
CONGÉ DE MATERNITÉ – Docteure Caroline Lavoie, gynécologue-obstétricienne (15251) – Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*, le conseil d'administration nomme les médecins et les dentistes, leur attribue un statut, leur accorde des privilèges et prévoit les obligations qui y sont rattachées;

CONSIDÉRANT que le *Règlement de régie interne transitoire du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest* précise que le comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens doit aviser le conseil d'administration de tout congé significatif occasionnant une cessation temporaire d'exercice d'un médecin ou dentiste;

CONSIDÉRANT que le ministère de la Santé et des Services sociaux a émis une procédure relative à la gestion des plans d'effectifs médicaux et que cette dernière prévoit l'adoption d'une résolution du conseil d'administration pour tout congé de service d'une durée supérieure à trois mois;

CONSIDÉRANT que docteure Caroline Lavoie, gynécologue-obstétricienne, membre actif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens est en congé de maternité du 1^{er} mars au 30 septembre 2018;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest lors d'une réunion tenue le 27 avril 2018;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest approuve le congé de maternité de docteure Caroline Lavoie du 1^{er} mars au 30 septembre 2018 pour l'Hôpital Anna-Laberge.

9.1.4 Démissions de médecins, dentistes ou pharmaciens

Numéro de la résolution
CA-20180502-11-01

Titre
DÉMISSION – Docteur François Larivière, biochimiste (81653) – Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest

CONSIDÉRANT que docteur François Larivière, biochimiste, membre conseil dans le département de médecine spécialisée, a démissionné le 5 novembre 2017 de l'Hôpital Barrie Memorial;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest lors d'une réunion tenue le 27 avril 2018;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest accepte la démission de docteur François Larivière effective le 5 novembre 2017.

Numéro de la résolution
CA-20180502-11-02

Titre
DÉMISSION – Docteur Thomas Vandor, omnipraticien (77478) – Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest

CONSIDÉRANT que docteur Thomas Vandor, omnipraticien, membre actif dans le département d'anesthésie, a démissionné le 22 janvier 2018 de l'Hôpital Barrie Memorial;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest lors d'une réunion tenue le 27 avril 2018;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest accepte la démission de docteur Thomas Vandor effective le 22 janvier 2018.

Numéro de la résolution

CA-20180502-11-03

Titre

DÉMISSION – Docteure Isabelle Bachand, biologiste médicale (98184) – Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest

CONSIDÉRANT que docteure Isabelle Bachand, biologiste médicale, membre actif dans le département de médecine spécialisée, a démissionné le 28 avril 2018 de l'Hôpital du Suroît;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest lors d'une réunion tenue le 27 avril 2018;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest accepte la démission de docteure Isabelle Bachand effective le 28 avril 2018.

Numéro de la résolution

CA-20180502-11-04

Titre

DÉMISSION – Docteure Martine Bernard, gynécologue-obstétricienne (00274) – Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest

CONSIDÉRANT que docteure Martine Bernard, gynécologue-obstétricienne, membre associé dans le département de gynécologie-obstétrique, a démissionné le 14 mars 2018 de l'Hôpital du Suroît;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest lors d'une réunion tenue le 27 avril 2018;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest accepte la démission de docteure Martine Bernard effective le 14 mars 2018.

Numéro de la résolution

CA-20180502-11-05

Titre

DÉMISSION – Docteur Elias Dahdouh, gynécologue-obstétricien (03390) – Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest
--

CONSIDÉRANT que docteur Elias Dahdouh, gynécologue-obstétricien, membre associé dans le département de gynécologie-obstétrique, a démissionné le 1^{er} mars 2018 de l'Hôpital du Suroît;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest lors d'une réunion tenue le 27 avril 2018;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest accepte la démission de docteur Elias Dahdouh effective le 1^{er} mars 2018.

Numéro de la résolution

CA-20180502-11-06

Titre

DÉMISSION – Docteur Simon Dufour-Turbis, psychiatre (14091) – Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest
--

CONSIDÉRANT que docteur Simon Dufour-Turbis, psychiatre, membre associé dans le département de psychiatrie, démissionne à compter du 10 mai 2018 de l'Hôpital du Suroît;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest lors d'une réunion tenue le 27 avril 2018;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest accepte la démission de docteur Simon Dufour-Turbis effective le 10 mai 2018.

Numéro de la résolution

CA-20180502-11-07

Titre

DÉMISSION – Madame Léa Catherine Bellerose-Bélanger, pharmacienne (216711) – Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest

CONSIDÉRANT que madame Léa Catherine Bellerose-Bélanger, pharmacienne, membre actif dans le département de pharmacie, a démissionné le 4 janvier 2018 de l'Hôpital du Suroît;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest lors d'une réunion tenue le 27 avril 2018;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest accepte la démission de madame Léa Catherine Bellerose-Bélanger effective le 4 janvier 2018.

Numéro de la résolution

CA-20180502-11-08

Titre

DÉMISSION – Docteure Annie Gaudreau, anesthésiologiste (12446) – Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest

CONSIDÉRANT que docteure Annie Gaudreau, anesthésiologiste, membre associé dans le département d'anesthésie, démissionne à compter du 10 mai 2018 de l'Hôpital Anna-Laberge;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest lors d'une réunion tenue le 27 avril 2018;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest accepte la démission de docteure Annie Gaudreau effective le 10 mai 2018.

Numéro de la résolution

CA-20180502-11-09

Titre

DÉMISSION – Docteur Vincent Guay-Langevin, anesthésiologiste (12447) – Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest

CONSIDÉRANT que docteur Vincent Guay-Langevin, anesthésiologiste, membre associé dans le département d'anesthésie, démissionne à compter du 10 mai 2018 de l'Hôpital Anna-Laberge;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest lors d'une réunion tenue le 27 avril 2018;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest accepte la démission de docteur Vincent Guay-Langevin effective le 10 mai 2018.

Numéro de la résolution

CA-20180502-11-10

Titre

DÉMISSION – Docteur Andrew Steinberg, urologue (03212) – Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest

CONSIDÉRANT que docteur Andrew Steinberg, urologue, membre actif dans le département de chirurgie, service d'urologie pôle 2, a démissionné le 1^{er} mai 2018 de l'Hôpital Anna-Laberge;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest lors d'une réunion tenue le 27 avril 2018;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest accepte la démission de docteur Andrew Steinberg effective le 1^{er} mai 2018.

Numéro de la résolution

CA-20180502-11-11

Titre

DÉMISSION – Docteur Richard Adam Friedlander, cardiologue (13144) – Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest
--

CONSIDÉRANT que docteur Richard Adam Friedlander, cardiologue, membre actif dans le département de médecine spécialisée, service de cardiologie, a démissionné le 26 avril 2018 de l'Hôpital Anna-Laberge;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest lors d'une réunion tenue le 27 avril 2018;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest accepte la démission de docteur Richard Adam Friedlander effective le 26 avril 2018.

Numéro de la résolution

CA-20180502-11-12

Titre

DÉMISSION – Docteure Michèle Ohayon, dermatologue (85113) – Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest
--

CONSIDÉRANT que docteure Michèle Ohayon, dermatologue, membre actif dans le département de médecine spécialisée, a démissionné le 1^{er} mars 2018 de l'Hôpital Anna-Laberge;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest lors d'une réunion tenue le 27 avril 2018;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest accepte la démission de docteure Michèle Ohayon effective le 1^{er} mars 2018.

Numéro de la résolution

CA-20180502-11-13

Titre

NON-RENOUVELLEMENT DU STATUT ET DES PRIVILÈGES – Docteur Nader Hanna, anesthésiologiste (11760) – Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest
--

CONSIDÉRANT que docteur Nader Hanna, anesthésiologiste, membre associé dans le département d'anesthésie-réanimation, ne désire pas renouveler son statut et ses privilèges se terminant le 10 mai 2018 à l'Hôpital Barrie Memorial;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest lors d'une réunion tenue le 27 avril 2018;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest approuve le non-renouvellement du statut et des privilèges de docteur Nader Hanna se terminant le 10 mai 2018.

Numéro de la résolution

CA-20180502-11-14

Titre

NON-RENOUVELLEMENT DU STATUT ET DES PRIVILÈGES – Docteure Myriam Lemire, psychiatre (99452) – Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest
--

CONSIDÉRANT que docteure Myriam Lemire, psychiatre, membre associé dans le département de psychiatrie, ne désire pas renouveler son statut et ses privilèges se terminant le 10 mai 2018 à l'Hôpital du Suroît;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest lors d'une réunion tenue le 27 avril 2018;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest approuve le non-renouvellement du statut et des privilèges de docteure Myriam Lemire se terminant le 10 mai 2018.

Numéro de la résolution

CA-20180502-11-15

Titre

NON-RENOUVELLEMENT DU STATUT ET DES PRIVILÈGES – Docteure Thi Hai Van Vo, néphrologue (03339) – Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest
--

CONSIDÉRANT que docteure Thi Hai Van Vo, néphrologue, membre associé dans le département de médecine spécialisée, service de néphrologie, ne désire pas renouveler son statut et ses privilèges se terminant le 10 mai 2018 à l'Hôpital Anna-Laberge;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest lors d'une réunion tenue le 27 avril 2018;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest approuve le non-renouvellement du statut et des privilèges de docteure Thi Hai Van Vo se terminant le 10 mai 2018.

Numéro de la résolution

CA-20180502-11-16

Titre

NON-RENOUVELLEMENT DU STATUT ET DES PRIVILÈGES – Docteure Isabelle-Lyne Cataphard, ORL (05027) – Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest

CONSIDÉRANT que docteur Isabelle-Lyne Cataphard, ORL, membre conseil dans le département de médecine spécialisée, service de réadaptation, ne désire pas renouveler son statut et ses privilèges se terminant le 10 mai 2018;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest lors d'une réunion tenue le 27 avril 2018;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest approuve le non-renouvellement du statut et des privilèges de docteur Isabelle-Lyne Cataphard se terminant le 10 mai 2018.

Numéro de la résolution

CA-20180502-11-17

Titre

NON-RENOUVELLEMENT DU STATUT ET DES PRIVILÈGES – Docteur Julia Fournier-Debaene, dentiste (23110) – Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest
--

CONSIDÉRANT que Julia Fournier-Debaene, dentiste, membre conseil dans le département de chirurgie, ne désire pas renouveler son statut et ses privilèges se terminant le 10 mai 2018 au Centre d'hébergement de Vaudreuil;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest lors d'une réunion tenue le 27 avril 2018;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest approuve le non-renouvellement du statut et des privilèges de docteur Julia Fournier-Debaene se terminant le 10 mai 2018.

9.1.5 Octrois de statut – Médecins résidents

Numéro de la résolution

CA-20180502-11-18

Titre

STATUT DE RÉSIDENT – Docteur Evan Roter – Centre de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest
--

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 244 de la Loi sur les services de santé et de services sociaux, le conseil d'administration d'un établissement relié par contrat d'affiliation à une université, attribue le statut de résident en médecine à une personne, titulaire d'un doctorat en médecine, qui effectue un stage de formation post-doctorale dans un centre exploité par l'établissement;

CONSIDÉRANT que l'Hôpital du Suroît a accueilli docteur Evan Roter du 28 août au 22 octobre 2017 pour un stage en anesthésie;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest lors d'une réunion tenue le 27 avril 2018;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest attribue le statut de résident en anesthésie à docteur Evan Roter pour la composante de l'Hôpital du Suroît du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest, et ce, pour la période du 28 août au 22 octobre 2017.

Numéro de la résolution

CA-20180502-11-19

Titre

STATUT DE RÉSIDENT – Docteur Julie Fattal - Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest
--

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 244 de la Loi sur les services de santé et de services sociaux, le conseil d'administration d'un établissement relié par contrat d'affiliation à une université, attribue le statut de résident en médecine à une personne, titulaire d'un doctorat en médecine, qui effectue un stage de formation post-doctorale dans un centre exploité par l'établissement;

CONSIDÉRANT que l'Hôpital du Suroît a accueilli docteur Julie Fattal du 12 mars au 8 avril 2018 pour un stage en anesthésie;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest lors d'une réunion tenue le 27 avril 2018;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest attribue le statut de résident en anesthésie à docteur Julie Fattal pour la composante de l'Hôpital du Suroît du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest, et ce, pour la période du 12 mars au 8 avril 2018.

Numéro de la résolution

CA-20180502-11-20

Titre

STATUT DE RÉSIDENT – Docteur Jemima-Farrah Bourdeau - Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest
--

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 244 de la Loi sur les services de santé et de services sociaux, le conseil d'administration d'un établissement relié par contrat d'affiliation à une université, attribue le statut de résident en médecine à une personne, titulaire d'un doctorat en médecine, qui effectue un stage de formation post-doctorale dans un centre exploité par l'établissement;

CONSIDÉRANT que l'Hôpital du Suroît a accueilli docteur Jemima-Farrah Bourdeau du 31 juillet au 24 septembre 2017 pour un stage en médecine de famille;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest lors d'une réunion tenue le 27 avril 2018;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest attribue le statut de résident en médecine de famille à docteur Jemima-Farrah Bourdeau pour la composante de l'Hôpital du Suroît du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest, et ce, pour la période du 31 juillet au 24 septembre 2017.

Numéro de la résolution

CA-20180502-11-21

Titre

STATUT DE RÉSIDENT – Docteur Susie Lindquist - Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 244 de la Loi sur les services de santé et de services sociaux, le conseil d'administration d'un établissement relié par contrat d'affiliation à une université, attribue le statut de résident en médecine à une personne, titulaire d'un doctorat en médecine, qui effectue un stage de formation post-doctorale dans un centre exploité par l'établissement;

CONSIDÉRANT que l'Hôpital du Suroît a accueilli docteur Susie Lindquist du 23 octobre au 17 décembre 2017 pour un stage en médecine de famille;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest lors d'une réunion tenue le 27 avril 2018;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest attribue le statut de résident en médecine de famille à docteur Susie Lindquist pour la composante de l'Hôpital du Suroît du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest, et ce, pour la période du 23 octobre au 17 décembre 2017.

Numéro de la résolution

CA-20180502-11-22

Titre

STATUT DE RÉSIDENT – Docteure Madeline Yona - Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest
--

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 244 de la Loi sur les services de santé et de services sociaux, le conseil d'administration d'un établissement relié par contrat d'affiliation à une université, attribue le statut de résident en médecine à une personne, titulaire d'un doctorat en médecine, qui effectue un stage de formation post-doctorale dans un centre exploité par l'établissement;

CONSIDÉRANT que l'Hôpital du Suroît a accueilli docteure Madeline Yona du 12 mars au 8 avril 2018 pour un stage en médecine de famille;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest lors d'une réunion tenue le 27 avril 2018;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest attribue le statut de résident en médecine de famille à docteure Madeline Yona pour la composante de l'Hôpital du Suroît du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest, et ce, pour la période du 12 mars au 8 avril 2018.

Numéro de la résolution

CA-20180502-11-23

Titre

STATUT DE RÉSIDENT – Docteure Chen Song - Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest
--

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 244 de la Loi sur les services de santé et de services sociaux, le conseil d'administration d'un établissement relié par contrat d'affiliation à une université, attribue le statut de résident en médecine à une personne, titulaire d'un doctorat en médecine, qui effectue un stage de formation post-doctorale dans un centre exploité par l'établissement;

CONSIDÉRANT que l'Hôpital du Suroît accueillera docteure Chen Song du 7 mai au 30 juin 2018 pour un stage en médecine de famille;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest lors d'une réunion tenue le 27 avril 2018;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest attribue le statut de résident en médecine de famille à docteure Chen Song pour la composante de l'Hôpital du Suroît du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest, et ce, pour la période du 7 mai au 30 juin 2018.

Numéro de la résolution

CA-20180502-11-24

Titre

STATUT DE RÉSIDENT – Docteure Iulia Iatan - Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest
--

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 244 de la Loi sur les services de santé et de services sociaux, le conseil d'administration d'un établissement relié par contrat d'affiliation à une université, attribue le statut de résident en médecine à une personne, titulaire d'un doctorat en médecine, qui effectue un stage de formation post-doctorale dans un centre exploité par l'établissement;

CONSIDÉRANT que l'Hôpital du Suroît a accueilli docteure Iulia Iatan du 3 juillet au 30 juillet 2017 pour un stage en médecine interne;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest lors d'une réunion tenue le 27 avril 2018;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest attribue le statut de résident en médecine interne à docteur Iulia Iatan pour la composante de l'Hôpital du Suroît du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest, et ce, pour la période du 3 juillet au 30 juillet 2017.

Numéro de la résolution

CA-20180502-11-25

Titre

STATUT DE RÉSIDENT – Docteur Jean-François Lauzon - Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest
--

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 244 de la Loi sur les services de santé et de services sociaux, le conseil d'administration d'un établissement relié par contrat d'affiliation à une université, attribue le statut de résident en médecine à une personne, titulaire d'un doctorat en médecine, qui effectue un stage de formation post-doctorale dans un centre exploité par l'établissement;

CONSIDÉRANT que l'Hôpital du Suroît a accueilli docteur Jean-François Lauzon du 3 juillet au 30 juillet 2017 pour un stage en médecine interne;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest lors d'une réunion tenue le 27 avril 2018;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest attribue le statut de résident en médecine interne à docteur Jean-François Lauzon pour la composante de l'Hôpital du Suroît du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest, et ce, pour la période du 3 juillet au 30 juillet 2017.

Numéro de la résolution

CA-20180502-11-26

Titre

STATUT DE RÉSIDENT – Docteure Ruiyao Huang - Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 244 de la Loi sur les services de santé et de services sociaux, le conseil d'administration d'un établissement relié par contrat d'affiliation à une université, attribue le statut de résident en médecine à une personne, titulaire d'un doctorat en médecine, qui effectue un stage de formation post-doctorale dans un centre exploité par l'établissement;

CONSIDÉRANT que l'Hôpital du Suroît a accueilli docteure Ruiyao Huang du 23 octobre au 19 novembre 2017 pour un stage en médecine interne;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest lors d'une réunion tenue le 27 avril 2018;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest attribue le statut de résident en médecine interne à docteure Ruiyao Huang pour la composante de l'Hôpital du Suroît du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest, et ce, pour la période du 23 octobre au 19 novembre 2017.

Numéro de la résolution

CA-20180502-11-27

Titre

STATUT DE RÉSIDENT – Docteure Maria Parfenova - Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest
--

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 244 de la Loi sur les services de santé et de services sociaux, le conseil d'administration d'un établissement relié par contrat d'affiliation à une université, attribue le statut de résident en

médecine à une personne, titulaire d'un doctorat en médecine, qui effectue un stage de formation post-doctorale dans un centre exploité par l'établissement;

CONSIDÉRANT que l'Hôpital du Suroît a accueilli docteure Maria Parfenova du 23 octobre au 19 novembre 2017 pour un stage en médecine interne;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest lors d'une réunion tenue le 27 avril 2018;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest attribue le statut de résident en médecine interne à docteure Maria Parfenova pour la composante de l'Hôpital du Suroît du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest, et ce, pour la période du 23 octobre au 19 novembre 2017.

Numéro de la résolution

CA-20180502-11-28

Titre

STATUT DE RÉSIDENT – Docteure Sana Swaleh - Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest
--

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 244 de la Loi sur les services de santé et de services sociaux, le conseil d'administration d'un établissement relié par contrat d'affiliation à une université, attribue le statut de résident en médecine à une personne, titulaire d'un doctorat en médecine, qui effectue un stage de formation post-doctorale dans un centre exploité par l'établissement;

CONSIDÉRANT que l'Hôpital du Suroît a accueilli docteure Sana Swaleh du 20 novembre au 17 décembre 2017 pour un stage en médecine interne;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest lors d'une réunion tenue le 27 avril 2018;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest attribue le statut de résident en médecine interne à docteure Sana Swaleh pour la composante de l'Hôpital du Suroît du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest, et ce, pour la période du 20 novembre au 17 décembre 2017.

Numéro de la résolution

CA-20180502-11-29

Titre

STATUT DE RÉSIDENT – Docteur Di Lu Zhao - Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest
--

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 244 de la Loi sur les services de santé et de services sociaux, le conseil d'administration d'un établissement relié par contrat d'affiliation à une université, attribue le statut de résident en médecine à une personne, titulaire d'un doctorat en médecine, qui effectue un stage de formation post-doctorale dans un centre exploité par l'établissement;

CONSIDÉRANT que l'Hôpital du Suroît a accueilli docteur Di Lu Zhao du 20 novembre au 17 décembre 2017 pour un stage en médecine interne;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest lors d'une réunion tenue le 27 avril 2018;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest attribue le statut de résident en médecine interne à docteur Di Lu Zhao pour la composante de l'Hôpital du Suroît du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest, et ce, pour la période du 20 novembre au 17 décembre 2017.

Numéro de la résolution

CA-20180502-11-30

Titre

STATUT DE RÉSIDENT – Docteur Bahy Vethanayagam - Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 244 de la Loi sur les services de santé et de services sociaux, le conseil d'administration d'un établissement relié par contrat d'affiliation à une université, attribue le statut de résident en médecine à une personne, titulaire d'un doctorat en médecine, qui effectue un stage de formation post-doctorale dans un centre exploité par l'établissement;

CONSIDÉRANT que l'Hôpital du Suroît a accueilli docteur Bahy Vethanayagam du 18 décembre 2017 au 14 janvier 2018 pour un stage en médecine interne;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest lors d'une réunion tenue le 27 avril 2018;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest attribue le statut de résident en médecine interne à docteur Bahy Vethanayagam pour la composante de l'Hôpital du Suroît du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest, et ce, pour la période du 18 décembre 2017 au 14 janvier 2018.

Numéro de la résolution

CA-20180502-11-31

Titre

STATUT DE RÉSIDENT – Docteur Amy Qi - Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest
--

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 244 de la Loi sur les services de santé et de services sociaux, le conseil d'administration d'un établissement relié par contrat d'affiliation à une université, attribue le statut de résident en médecine à une personne, titulaire d'un doctorat en médecine, qui effectue un stage de formation post-doctorale dans un centre exploité par l'établissement;

CONSIDÉRANT que l'Hôpital du Suroît a accueilli docteur Amy Qi du 15 janvier au 11 février 2018 pour un stage en médecine interne;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest lors d'une réunion tenue le 27 avril 2018;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest attribue le statut de résident en médecine interne à docteur Amy Qi pour la composante de l'Hôpital du Suroît du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest, et ce, pour la période du 15 janvier au 11 février 2018.

Numéro de la résolution

CA-20180502-11-32

Titre

STATUT DE RÉSIDENT – Docteur Éveline Arpin - Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 244 de la Loi sur les services de santé et de services sociaux, le conseil d'administration d'un établissement relié par contrat d'affiliation à une université, attribue le statut de résident en médecine à une personne, titulaire d'un doctorat en médecine, qui effectue un stage de formation post-doctorale dans un centre exploité par l'établissement;

CONSIDÉRANT que l'Hôpital du Suroît a accueilli docteur Éveline Arpin du 12 février au 11 mars 2018 pour un stage en médecine interne;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest lors d'une réunion tenue le 27 avril 2018;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest attribue le statut de résident en médecine interne à

docteure Éveline Arpin pour la composante de l'Hôpital du Suroît du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest, et ce, pour la période du 12 février au 11 mars 2018.

Numéro de la résolution

CA-20180502-11-33

Titre

STATUT DE RÉSIDENT – Docteur Alexandre Grenier - Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 244 de la Loi sur les services de santé et de services sociaux, le conseil d'administration d'un établissement relié par contrat d'affiliation à une université, attribue le statut de résident en médecine à une personne, titulaire d'un doctorat en médecine, qui effectue un stage de formation post-doctorale dans un centre exploité par l'établissement;

CONSIDÉRANT que l'Hôpital du Suroît a accueilli docteur Alexandre Grenier du 12 février au 11 mars 2018 pour un stage en médecine interne;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest lors d'une réunion tenue le 27 avril 2018;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest attribue le statut de résident en médecine interne à docteur Alexandre Grenier pour la composante de l'Hôpital du Suroît du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest, et ce, pour la période du 12 février au 11 mars 2018.

Numéro de la résolution

CA-20180502-11-34

Titre

STATUT DE RÉSIDENT – Docteure Maria Fadous - Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 244 de la Loi sur les services de santé et de services sociaux, le conseil d'administration d'un établissement relié par contrat d'affiliation à une université, attribue le statut de résident en médecine à une personne, titulaire d'un doctorat en médecine, qui effectue un stage de formation post-doctorale dans un centre exploité par l'établissement;

CONSIDÉRANT que l'Hôpital du Suroît a accueilli docteure Maria Fadous du 12 mars au 8 avril 2018 pour un stage en médecine interne;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest lors d'une réunion tenue le 27 avril 2018;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest attribue le statut de résident en médecine interne à docteure Maria Fadous pour la composante de l'Hôpital du Suroît du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest, et ce, pour la période du 12 mars au 8 avril 2018.

Numéro de la résolution

CA-20180502-11-35

Titre

STATUT DE RÉSIDENT – Docteur Jakub Maj - Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 244 de la Loi sur les services de santé et de services sociaux, le conseil d'administration d'un établissement relié par contrat d'affiliation à une université, attribue le statut de résident en médecine à une personne, titulaire d'un doctorat en médecine, qui effectue un stage de formation post-doctorale dans un centre exploité par l'établissement;

CONSIDÉRANT que l'Hôpital du Suroît accueille docteur Jakub Maj du 9 avril au 6 mai 2018 pour un stage en médecine interne;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest lors d'une réunion tenue le 27 avril 2018;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest attribue le statut de résident en médecine interne à docteur Jakub Maj pour la composante de l'Hôpital du Suroît du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest, et ce, pour la période du 9 avril au 6 mai 2018.

Numéro de la résolution

CA-20180502-11-36

Titre

STATUT DE RÉSIDENT – Docteur Mélanie Bernstein - Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 244 de la Loi sur les services de santé et de services sociaux, le conseil d'administration d'un établissement relié par contrat d'affiliation à une université, attribue le statut de résident en médecine à une personne, titulaire d'un doctorat en médecine, qui effectue un stage de formation post-doctorale dans un centre exploité par l'établissement;

CONSIDÉRANT que l'Hôpital du Suroît accueillera docteur Mélanie Bernstein du 7 mai au 3 juin 2018 pour un stage en médecine interne;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest lors d'une réunion tenue le 27 avril 2018;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest attribue le statut de résident en médecine interne à docteur Mélanie Bernstein pour la composante de l'Hôpital du Suroît du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest, et ce, pour la période du 7 mai au 3 juin 2018.

Numéro de la résolution

CA-20180502-11-37

Titre

STATUT DE RÉSIDENT – Docteur Paule Kemgni - Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest
--

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 244 de la Loi sur les services de santé et de services sociaux, le conseil d'administration d'un établissement relié par contrat d'affiliation à une université, attribue le statut de résident en médecine à une personne, titulaire d'un doctorat en médecine, qui effectue un stage de formation post-doctorale dans un centre exploité par l'établissement;

CONSIDÉRANT que l'Hôpital du Suroît accueille docteur Paule Kemgni du 8 avril au 30 juin 2018 pour un stage en psychiatrie;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest lors d'une réunion tenue le 27 avril 2018;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest attribue le statut de résident en psychiatrie à docteur Paule Kemgni pour la composante de l'Hôpital du Suroît du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest, et ce, pour la période du 8 avril au 30 juin 2018.

Numéro de la résolution

CA-20180502-11-38

Titre

STATUT DE RÉSIDENT – Docteur Matthew Greenblatt - Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest
--

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 244 de la Loi sur les services de santé et de services sociaux, le conseil d'administration d'un établissement relié par contrat d'affiliation à une université, attribue le statut de résident en médecine à une personne, titulaire d'un doctorat en médecine, qui effectue un stage de formation post-doctorale dans un centre exploité par l'établissement;

CONSIDÉRANT que l'Hôpital du Suroît a accueilli docteur Matthew Greenblatt du 5 février au 4 mars 2018 pour un stage en urologie;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest lors d'une réunion tenue le 27 avril 2018;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest attribue le statut de résident en urologie à docteur Matthew Greenblatt pour la composante de l'Hôpital du Suroît du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest, et ce, pour la période du 5 février au 4 mars 2018.

Numéro de la résolution

CA-20180502-11-39

Titre

STATUT DE RÉSIDENT – Docteure Ariane Morin-Quintal (R19568) - Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest
--

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 244 de la Loi sur les services de santé et de services sociaux, le conseil d'administration d'un établissement relié par contrat d'affiliation à une université, attribue le statut de résident en médecine à une personne, titulaire d'un doctorat en médecine, qui effectue un stage de formation post-doctorale dans un centre exploité par l'établissement;

CONSIDÉRANT que l'Hôpital Anna-Laberge accueillera docteure Ariane Morin-Quintal du 7 mai au 3 juin 2018 pour un stage en hématologie-oncologie;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest lors d'une réunion tenue le 27 avril 2018;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest attribue le statut de résident en hématologie-oncologie à docteure Ariane Morin-Quintal pour la composante de l'Hôpital Anna-Laberge du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest, et ce, pour la période du 7 mai au 3 juin 2018.

Numéro de la résolution

CA-20180502-11-40

Titre

STATUT DE RÉSIDENT – Docteur Christophe Bélair (R20652) - Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest
--

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 244 de la Loi sur les services de santé et de services sociaux, le conseil d'administration d'un établissement relié par contrat d'affiliation à une université, attribue le statut de résident en médecine à une personne, titulaire d'un doctorat en médecine, qui effectue un stage de formation post-doctorale dans un centre exploité par l'établissement;

CONSIDÉRANT que l'Hôpital Anna-Laberge accueillera docteur Christophe Bélair du 4 au 30 juin 2018 pour un stage en médecine interne;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest lors d'une réunion tenue le 27 avril 2018;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest attribue le statut de résident en médecine interne à docteur Christophe Bélair pour la composante de l'Hôpital Anna-Laberge du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest, et ce, pour la période du 4 au 30 juin 2018.

Numéro de la résolution

CA-20180502-11-41

Titre

STATUT DE RÉSIDENT – Docteure Annie-Claude Dubé-Leduc (R19344) - Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 244 de la Loi sur les services de santé et de services sociaux, le conseil d'administration d'un établissement relié par contrat d'affiliation à une université, attribue le statut de résident en médecine à une personne, titulaire d'un doctorat en médecine, qui effectue un stage de formation post-doctorale dans un centre exploité par l'établissement;

CONSIDÉRANT que l'Hôpital Anna-Laberge accueillera docteure Annie-Claude Dubé-Leduc du 4 au 30 juin 2018 pour un stage en hématologie-oncologie;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest lors d'une réunion tenue le 27 avril 2018;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest attribue le statut de résident en hématologie-oncologie à docteure Annie-Claude Dubé-Leduc pour la composante de l'Hôpital Anna-Laberge du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest, et ce, pour la période du 4 au 30 juin 2018.

Numéro de la résolution

CA-20180502-11-42

Titre

STATUT DE RÉSIDENT – Docteure Andréanne Marmen (R20697) - Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest
--

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 244 de la Loi sur les services de santé et de services sociaux, le conseil d'administration d'un établissement relié par contrat d'affiliation à une université, attribue le statut de résident en médecine à une personne, titulaire d'un doctorat en médecine, qui effectue un stage de formation post-doctorale dans un centre exploité par l'établissement;

CONSIDÉRANT que l'Hôpital Anna-Laberge accueillera docteure Andréanne Marmen du 4 au 30 juin 2018 pour un stage en orthopédie;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest lors d'une réunion tenue le 27 avril 2018;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest attribue le statut de résident en orthopédie à docteure Andréanne Marmen pour la composante de l'Hôpital Anna-Laberge du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest, et ce, pour la période du 4 au 30 juin 2018.

9.2 Affaires administratives

9.2.1 Résolution visant à mettre fin à l'entente d'endossement et de délégation en matière d'évaluation éthique des projets de recherche avec le Comité éthique de la recherche conjoint en déficience intellectuelle et trouble du spectre de l'autisme du CIUSSS de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec (MCQ)

Résolution CA20180502-12

CONSIDÉRANT que toute activité de recherche menée avec des participants humains dans un établissement de santé et de services sociaux doit être approuvée sur le plan de l'éthique par un comité d'éthique de la recherche qui a été constitué par le CA d'un établissement public du RSSS ou par le Comité central d'éthique de la recherche institué par le ministre de la Santé et des Services sociaux;

CONSIDÉRANT que le comité d'éthique de la recherche conjoint en déficience intellectuelle et trouble du spectre de l'autisme du CIUSSS de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec a été mandaté par notre établissement pour évaluer l'acceptabilité éthique des projets de recherche monocentriques visant notre clientèle présentant une déficience intellectuelle ou un trouble du spectre de l'autisme, pour une somme de 4 500\$ par année;

CONSIDÉRANT que, dans le contexte actuel, une minorité des projets de recherche menés au CISSS de la Montérégie-Ouest sont monocentriques;

CONSIDÉRANT que le Comité central d'éthique de la recherche du MSSS dispose des mêmes pouvoirs que tout autre comité d'éthique de la recherche et possède un mandat élargi par le Ministre à toutes les catégories de participants à la recherche, incluant les participants présentant une déficience intellectuelle ou un trouble du spectre de l'autisme;

CONSIDÉRANT que le Comité central d'éthique de la recherche du MSSS peut, selon son mandat actuel et compte tenu du nombre peu élevé de projets de recherche à soumettre, évaluer gratuitement sur le plan de l'éthique les projets de recherche monocentriques de notre établissement;

CONSIDÉRANT que l'entente d'endossement et de délégation en matière d'évaluation éthique des projets de recherche avec le Comité d'éthique de la recherche conjoint en déficience intellectuelle et trouble du spectre de l'autisme du CIUSSS MCQ est renouvelée automatiquement à moins d'avis contraire;

CONSIDÉRANT que les comités d'éthique relèvent directement du CA des établissements, notamment pour en assurer l'indépendance;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU**, à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest mette fin, en date du 2 mai 2018, à l'entente d'endossement et de délégation en matière d'évaluation éthique des projets de recherche avec le Comité d'éthique de la recherche conjoint en déficience intellectuelle et trouble du spectre de l'autisme du CIUSSS de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec.

9.2.2 Règlement sur les critères d'accès en centre d'activités à la Direction des programmes Déficiences

Résolution CA20180502-13

CONSIDÉRANT que le règlement présenté fait suite à la démarche de révision du Manuel de règlements du conseil d'administration conformément au Règlement sur l'organisation et l'administration des établissements (art. 6);

CONSIDÉRANT que l'établissement dispensant un programme d'activités de jour doit adopter un règlement portant sur la détermination des critères d'inscriptions des bénéficiaires de ce programme;

CONSIDÉRANT que la Direction des programmes Déficiences offre par le biais de son programme d'intégration communautaire des services spécialisés d'adaptation et de réadaptation en Centre d'activités à la clientèle DI-TSA;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de direction du 13 mars 2018;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité soins et services à la clientèle du 12 avril 2018;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU**, à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest adopte le Règlement sur les critères d'accès en Centre d'activités à la Direction des programmes Déficiences (DPD).

9.2.3 Règlement sur les critères d'admission des usagers en hébergement à la Direction du programme Soutien à l'autonomie des personnes âgées

Résolution CA20180502-14

CONSIDÉRANT que le règlement présenté fait suite à la démarche de révision du Manuel de règlements du conseil d'administration conformément au Règlement sur l'organisation et l'administration des établissements (art. 6);

CONSIDÉRANT que l'établissement dispensant un programme d'hébergement doit adopter un règlement portant sur la détermination des critères d'admission des bénéficiaires de ce programme;

CONSIDÉRANT que la DPSAPA gère également l'accès à l'hébergement des autres CHSLD privés de son territoire

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de direction le 27 mars 2018;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité soins et services à la clientèle le 14 avril 2018;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU**, à l'unanimité, que le conseil d'administration adopte le Règlement sur les critères d'admission des usagers en hébergement à la Direction du programme Soutien à l'autonomie des personnes âgées.

9.2.4 Règlement sur les critères d'accès en centre de jour à la Direction du programme Soutien à l'autonomie des personnes âgées

Résolution CA20180502-15

CONSIDÉRANT que le règlement présenté fait suite à la démarche de révision du Manuel de règlements du conseil d'administration conformément au Règlement sur l'organisation et l'administration des établissements (art. 6);

CONSIDÉRANT que l'établissement dispensant un programme d'activités en centre de jour doit adopter un règlement portant sur la détermination des critères d'inscriptions des bénéficiaires de ce programme;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de direction le 27 mars 2018;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité soins et services à la clientèle le 12 avril 2018;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU**, à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de Santé et de services sociaux adopte le Règlement sur les critères d'accès en centre de jour à la Direction du programme Soutien à l'autonomie des personnes âgées.

9.2.5 Procédure administrative – Appréciation de la contribution et évaluation du rendement du commissaire aux plaintes et à la qualité des services

Résolution CA20180502-16

CONSIDÉRANT que le commissaire aux plaintes et à la qualité des services relève du conseil d'administration et est responsable envers ce dernier du respect des droits des usagers et du traitement diligent de leurs plaintes;

CONSIDÉRANT que conformément à la Loi sur les services de santé et les services sociaux il est important que le conseil d'administration se dote d'un processus formel et annuel d'appréciation de la contribution et évaluation du rendement du commissaire aux plaintes et à la qualité des services;

CONSIDÉRANT que le CISSS de la Montérégie-Ouest s'est doté d'une *Politique sur l'appréciation de la contribution et évaluation du rendement du personnel d'encadrement* ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique lors d'une rencontre tenue le 28 mars 2018;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU**, à l'unanimité, que le conseil d'administration adopte la *Procédure administrative d'appréciation de la contribution et évaluation du rendement du commissaire aux plaintes et à la qualité des services*.

9.2.6 Règlement sur les conflits d'intérêt du PDGA, des hors-cadres, des cadres supérieurs, cadres intermédiaires, du personnel et des professionnels qui exercent dans l'établissement

Résolution CA20180502-17

CONSIDÉRANT les différentes consultations effectuées;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de direction le 27 mars 2018;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des ressources humaines le 4 avril 2018 :

CONSIDÉRANT les nouvelles lois et décrets entrés en vigueur;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest adopte le Règlement sur les conflits d'intérêts du président-directeur général adjoint, des hors-cadres, des cadres supérieurs, des cadres intermédiaires, du personnel et des professionnels qui exercent dans l'établissement.

9.2.7 Règlement sur l'exclusivité de fonctions du PDG, PDGA, des hors-cadres, des cadres supérieurs et des cadres médecins

Résolution CA20180502-18

CONSIDÉRANT les différentes consultations effectuées;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de direction le 27 mars 2018;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des ressources humaines le 4 avril 2018;

CONSIDÉRANT les nouvelles lois et décrets entrés en vigueur;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest adopte le Règlement sur l'exclusivité de fonctions du PDG, PDGA, des hors cadres, des cadres supérieurs et cadres médecins.

9.2.8 Modifications au Règlement sur certaines conditions de travail applicables aux cadres des agences et des établissements de santé et de services sociaux

Résolution CA20180502-19

CONSIDÉRANT que le Règlement sur certaines conditions de travail applicables aux cadres des agences et des établissements de santé et de services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2.r. 5.1) (ci-après « règlement ») a été modifié par l'Arrêté ministériel 2018 006 en date du 20 mars 2018;

CONSIDÉRANT que l'article 27 du règlement concernant l'indemnité de disponibilité prend fin, pour les cadres supérieurs, au 31 mars 2018;

CONSIDÉRANT que l'article 29.0.9 du règlement prévoit que les cadres supérieurs reçoivent une allocation de disponibilité lorsque la fonction du cadre supérieur, à l'exclusion des cadres médecins ainsi que des commissaires et des commissaires adjoints aux plaintes et à la qualité des services, exige qu'il soit en disponibilité continue sur une base régulière en dehors de son horaire normal de travail et que l'établissement où il travaille offre des services 24/24 heures et 7 jours par semaine, et ce, à partir du 1^{er} avril 2018;

CONSIDÉRANT que le Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest est un établissement qui offre des services 24/24 heures et 7 jours par semaine;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité :

1. De confirmer que les cadres supérieurs concernés du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest doivent offrir une disponibilité continue sur une base régulière;
2. De verser, à compter du 1^{er} avril 2018, aux directeurs concernés, une allocation équivalente à 3,5% de leur salaire, conformément aux dispositions prévues par le règlement;
3. De verser, à compter du 1^{er} avril 2018, aux directeurs adjoints concernés, une allocation équivalente à 3,0% de leur salaire, conformément aux dispositions prévues par le règlement;

Que malgré la grande disponibilité requise de l'ensemble des cadres supérieurs concernés œuvrant au sein de l'établissement, certaines circonstances personnelles ou professionnelles pourraient empêcher un cadre supérieur, temporairement ou sur une base régulière, d'offrir la disponibilité requise. Dans ce contexte, le cadre supérieur informe par écrit le président-directeur général de sa non-disponibilité, sous réserve que l'employeur y souscrive et aucune allocation de disponibilité ne lui est versée.

10. Affaires nouvelles

Aucun point n'est ajouté aux affaires nouvelles.

11. Documents déposés pour information

Les documents suivants ont été soumis aux administrateurs à titre informatif.

11.1 Tableau de bord – Objectifs prioritaires 2017-2018, Période 10 à 12, 2017-2018, du 10 décembre 2017 au 3 mars 2018

11.3 Tableau de suivi des recommandations/conditions du conseil d'administration – Statut et privilèges des médecins, dentistes et pharmaciens

11.4 Liste des engagements financiers supérieurs à 1 M\$ - Période du 13 mars au 16 avril 2018

11.5 Activités du programme de prévention et contrôle des infections (PCI) – Période 9 à 13 | 2017-2018 – Du 12 novembre 2017 au 31 mars 2018

11.6 Correspondances transmises au président et aux membres du conseil d'administration pour la période du 15 mars au 24 avril 2018

12. Date de la prochaine séance publique régulière du conseil d'administration

Le président du conseil d'administration rappelle la tenue de la prochaine séance publique régulière du conseil d'administration qui se tiendra le jeudi 14 juin 2018 à l'Hôpital Anna-Laberge.

13. Clôture de la séance

Le président du conseil d'administration procède, sur proposition dûment faite et appuyée, à la levée de la séance publique régulière du conseil d'administration, à 21 h 55.

Pièce jointe : Annexe 1

Claude Jolin
Président

Yves Masse
Secrétaire

*Rédigé par : Chantal Caviola
Conseillère cadre au bureau du président-directeur général
Volet conseil d'administration*